

Vague B : campagne d'évaluation 2015 - 2016 Évaluation des entités de recherche

L'évaluation a pour premier objectif d'aider les personnels des unités de recherche (UR), des centres d'investigation clinique (CIC) et des structures fédératives (SF) à caractériser leur potentiel et à préciser leur position dans leur environnement régional, national et international, au regard de leurs missions et en conformité avec les objectifs de la stratégie de leurs établissements ou organismes de rattachement.

Cette évaluation met aussi à disposition des instances des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche des informations à partir desquelles elles peuvent fonder leur action de pilotage.

C'est enfin une des ressources de l'évaluation intégrée qui permet de coordonner, au sein du HCERES, l'évaluation des formations et diplômes, des entités de recherche et de la politique institutionnelle.

Évaluation d'une unité de recherche (UR)

La recherche sera évaluée en fonction de critères multiples selon l'approche définie par le HCERES qui apprécie la production et la qualité scientifiques, le rayonnement et l'attractivité académiques, les interactions avec l'environnement social, économique et culturel, l'organisation et la vie de l'entité, l'implication dans la formation par la recherche, la stratégie et les perspectives scientifiques pour le prochain contrat.

Le dossier d'évaluation comporte :

1. le document intitulé « dossier d'évaluation d'une unité de recherche » qui doit être complété et déposé sur la plateforme Pelican sous format Acrobat (.pdf) ([S2_1_2_UR_dossier_evaluation.doc](#)) ;
2. le document intitulé « aide à la rédaction du dossier d'évaluation d'une unité de recherche » qui fournit des précisions sur la manière de renseigner ce dossier ([S2_1_1_UR_aide_redaction.pdf](#)) ;
3. le document intitulé « présentation synthétique de l'entité - UR » qui doit être renseigné et joint au dossier d'évaluation en annexe 1 ([S2_1_3_UR_presentation_synthetique.doc](#)) ;
4. les deux formulaires intitulés « Données-du-contrat-en-cours-UR » ([S2_1_4_UR_donnees_du_contrat_en_cours.xls](#)) et « Données-du-prochain contrat-UR » et ([S2_1_5_UR_donnees_du_prochain_contrat.xls](#)) et qui sont à renseigner et à déposer sur la plateforme de dépôt Pelican.

Évaluation d'un Centre d'investigation clinique (CIC)

La recherche sera évaluée en fonction de critères multiples selon l'approche définie par le HCERES qui apprécie la production et la qualité scientifiques, le rayonnement et l'attractivité académiques, les relations avec l'environnement social et économique et l'impact sur les pratiques médicales, l'organisation et la vie de l'entité, l'implication dans la formation par la recherche, la stratégie et les perspectives scientifiques pour le prochain contrat.

Le dossier d'évaluation comporte :

1. le document intitulé « dossier d'évaluation d'un Centre d'Investigation Clinique » qui doit être complété et déposé sur la plateforme Pelican sous format Acrobat (.pdf) ([S2_2_2_CIC_dossier_evaluation.doc](#)) ;
2. le document intitulé « aide à la rédaction du dossier d'évaluation d'un Centre d'Investigation Clinique » qui fournit des précisions sur la manière de renseigner ce dossier ([S2_2_1_CIC_aide_redaction.pdf](#)) ;
3. le document intitulé « présentation synthétique de l'entité - CIC » qui doit être renseigné et joint au dossier d'évaluation en annexe 1 ([S2_2_3_CIC_presentation_synthetique.doc](#)) ;
4. les deux formulaires intitulés « Données-du-contrat-en-cours - CIC » ([S2_2_4_CIC_données_du_contrat_en_cours.xls](#)) et « Données-du-prochain contrat - CIC » ([S2_2_5_CIC_données_du_prochain_contrat.xls](#)) qui sont à renseigner et à déposer sur la plateforme de dépôt Pelican.

N.-B. : Le dossier d'évaluation du CIC et ses annexes seront adressés en version électronique et en version papier avant le 21 septembre 2015 à l'Inserm (Pôle de Recherche Clinique de l'Institut Thématique Santé Publique - 101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13 / contact.cic@inserm.fr / 01 44 23 67 00) qui assurera le dépôt officiel dans Pelican.

Évaluation d'une structure fédérative (SF)

Le dossier d'évaluation d'une structure fédérative de recherche comporte un seul document intitulé « Dossier d'évaluation d'une structure fédérative » et rassemblant, d'une part, les résultats et l'auto-évaluation de la structure fédérative, d'autre part, sa stratégie et ses perspectives scientifiques ([S2_3_1_SF_dossier_evaluation.doc](#)).

Ce dossier sera précédé d'une « présentation synthétique de l'entité - Structure fédérative » ([S2_3_2_SF_presentation_synthetique.doc](#)).

Le HCERES se réserve la possibilité de ne pas évaluer les structures fédératives d'animation sans personnel ni moyens propres (locaux, équipements, etc.).

Liste des entités de recherche

Tous les établissements et les organismes doivent envoyer une liste des unités de recherche, des structures fédératives et des centres d'investigation clinique existants, dont ils souhaitent une évaluation par le HCERES, en indiquant, le cas échéant, les prévisions de modification du périmètre de ces entités.

Cette liste, sous format Excel ([S2_0_3_liste_des_entites_a_evaluer.xls](#)) doit être envoyée au plus tard le 26 mars 2015.